

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt juin à 18 heures 00.

Le Conseil Municipal de la commune de la Trinité du Mont, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion.

La séance a été publique.

Etaient présents : M. DUFLO Hugues, Maire
MM DUBOC, FONTAINE, RANDUINEAU ; Adjoint
MMES PICAVET, VASSE, FIQUET, DESMARESCAUX, LEMOINE,
MM MARICAL

Etaient absents : Mme MARQUETTE
MM PUPIN, STALIN, SIMON

Mme VASSE a été élue secrétaire.

M. DUFLO a ouvert la séance :

Monsieur le Maire propose d'ajouter des demandes d'aides à l'ordre du jour. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

INFORMATIONS - COMMUNICATIONS :

- M. Guilbert, archiviste à Caux seine agglo, se propose de venir bénévolement aider la secrétaire de Mairie à faire le tri dans les archives de la mairie pendant la période d'été. Sa proposition est acceptée, il sera contacté prochainement.

- M. le Maire informe qu'une nouvelle déléguée départementale de l'éducation nationale a été nommée récemment, il s'agit de Marie-Christine Guillot, ancienne directrice de l'école.

- Le conseil d'école s'est déroulé le 13 juin dernier. L'effectif scolaire pour la rentrée prochaine sera de 93 élèves, répartis sur cinq classes. Une Atsem est demandée à mi-temps pour la classe de Mme Beaumont (grande section). La coopérative a permis de financer les sorties scolaires, à savoir ; la ferme aux escargots pour les classes PS, MS et GS et l'accrobranche pour les classes de CE1,CE2,CM1 et CM2.

Un projet d'école, en partenariat avec l'association le Chêne d'Allouville-Bellefosse, est en réflexion pour la rentrée 2025. La mairie demande une estimation du coût de revient pour ce projet.

Les enseignantes demandent s'il serait possible de leur fournir des ordinateurs portables et d'acheter 25 dictionnaires pour les élèves. Monsieur le Maire leur demande de budgéter leurs besoins précis en matériel.

Un marché artisanal devrait avoir lieu le week-end du 15 novembre 2024, à l'initiative des enseignantes de l'école.

DEMANDES D'AIDES

M. le Maire informe que deux aides ont été accordées à des administrés.

ACHAT D'UN VEHICULE COMMUNAL

M. le Maire informe que l'ancien véhicule communal est tombé en panne récemment et le montant des réparations était estimé à environ 3 500.00 euros. Cette dépense est jugée trop importante par rapport à la vétusté du camion.

M. le Maire explique que le garage NDNV propose à l'achat un véhicule d'occasion, permettant d'effectuer toutes les tâches requises dans la commune et propose une reprise de 2 000.00 euros sur l'ancien. Le devis fourni par le garage NDNV est de 8 208.76 euros (reprise déduite).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le devis du garage NDNV de 8 208.76 euros pour l'achat du camion.

DECISION MODIFICATIVE 1-2024

Le conseil municipal, décide, après en avoir délibéré, d'effectuer les virements de crédits suivants :

Investissement :

Chapitre 21 article 2182 opération 71 véhicule communal	+ 8300.00 €
Chapitre 23 article 2315 opération 54 cimetière communal	+ 1500.00 €
Chapitre 041 article 215384	- 8300.00 €
Chapitre 040 article 2111 opération d'ordre	- 1500.00 €

Fonctionnement :

Chapitre 042 article 675 opération d'ordre	+ 1500.00 €
Chapitre 011 article 615221	- 1 500.00 €
R 002 affectation du résultat en recettes	+68.00 €
Chapitre 011 article 623	- 68.00 €

CONTRATS SAISONNIERS

Un jeune en contrat saisonnier a travaillé pendant 2 semaines en avril dernier et un second contrat est prévu du 01 juillet au 02 août afin d'aider Christophe durant cette période de travail important dans les espaces verts.

POINT BUDGETAIRE

M. le Maire informe que les dépenses d'investissement, prévues lors de l'élaboration du budget primitif pourront être réalisées. L'achat du véhicule communal n'aura pas d'impact sur les dépenses.

ORGANISATION DES ELECTIONS

Afin de fluidifier le passage des électeurs, il est demandé à la secrétaire de mairie d'imprimer deux listes de procurations. La liste d'émargement devra, quant à elle, être imprimée par numéros ainsi que par ordre alphabétique (dans un mode moins détaillé).

M. le Maire demande à chacun de se positionner sur un créneau horaire lors des prochaines élections du 30 juin et du 7 juillet. Il sera envoyé un tableau récapitulatif à chaque membre du conseil par la suite.

ATELIERS VILL'AGE

Bonne participation aux ateliers vill'âge qui ont été proposés gratuitement aux seniors, le mercredi après-midi entre le 06 mars et le 05 juin, à raison d'une fois par mois.

De nouveaux ateliers seront proposés à partir de janvier 2025, à raison de 7 séances au choix, proposées dans le dernier bulletin municipal aux habitants.

QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions.

La date du prochain Conseil Municipal est fixée au jeudi 26 septembre 2024 à 18 h 00.

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire déclare la séance levée à 19h45.